

Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016 : publication de l'Avis de convocation

L'**Assemblée Générale Mixte d'Air Liquide** se tiendra le **jeudi 12 mai 2016 à 15 heures**, sur première convocation, au Palais des Congrès de Paris. Les **projets de résolutions**, approuvés par le Conseil d'Administration d'Air Liquide le 15 février dernier et soumis à l'Assemblée Générale des actionnaires, ainsi que toutes les informations concernant l'Assemblée sont disponibles sur le site Internet du Groupe, www.airliquide.com, rubrique Actionnaires.

L'**Avis de convocation a été publié au Balo** (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) **du 16 mars 2016** et peut être consulté sur le site Internet du Groupe.

Les documents de convocation vont être envoyés à tous les actionnaires de la Société, par voie postale ou par voie électronique à ceux ayant opté pour la convocation électronique. Ces documents contiennent le formulaire de vote, l'ordre du jour de l'Assemblée, les résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires, une présentation de leurs objectifs, ainsi que les principales modalités de participation, de vote et d'exercice des droits des actionnaires.

L'Assemblée Générale est l'occasion de présenter la stratégie du Groupe, ses perspectives de développement et de participer à la vie de la Société. **Tous les actionnaires sont invités à s'exprimer** en assistant à l'Assemblée Générale, en se faisant représenter par procuration ou en votant par correspondance. Cette dernière modalité peut être réalisée :

- en renvoyant le formulaire de vote **afin qu'il parvienne à la Société le dimanche 8 mai 2016 au plus tard** ;
- **en votant par Internet, avant l'Assemblée Générale**. Le site Internet de vote sera ouvert du mardi 22 mars au mercredi 11 mai, 15h00. Les modalités d'accès à ce site sont détaillées dans les documents de convocation envoyés aux actionnaires.

Air Liquide considère la participation de chaque actionnaire comme essentielle.

L'Assemblée Générale sera retransmise en direct et en différé sur le site Internet du Groupe. Vous pourrez également suivre l'Assemblée Générale en direct sur Twitter : <https://twitter.com/airliquidegroup>.

Les documents relatifs à la préparation de cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires auprès du Service actionnaires, 75 quai d'Orsay, 75007 Paris, et publiés sur le site Internet du Groupe, www.airliquide.com, rubrique Actionnaires, selon les dispositions légales et réglementaires applicables.

Actionnariat d'Air Liquide (au 31 décembre 2015)

- **36 %** du capital détenu par les actionnaires individuels
- **46 %** du capital détenu par les investisseurs institutionnels non français
- **18 %** du capital détenu par les investisseurs institutionnels français

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2016

A caractère ordinaire

- Rapports du Conseil d'Administration.
- Rapports des Commissaires aux comptes.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2015.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2015.
- Affectation du résultat de l'exercice 2015 ; fixation du dividende.
- Autorisation donnée pour 18 mois au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions.
- Renouvellement du mandat de deux administrateurs.
- Nomination d'un administrateur.
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un suppléant.
- Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire et d'un suppléant.
- Autorisation donnée pour cinq ans au Conseil d'Administration de procéder, en une ou plusieurs opérations, à l'émission de titres obligataires dans la limite d'un encours global maximum (y compris au titre d'émissions antérieures non encore remboursées) de 20 milliards d'euros.
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée à Monsieur Benoît Potier et à Monsieur Pierre Dufour au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

A caractère extraordinaire

- Autorisation donnée pour 24 mois au Conseil d'Administration de réduire le capital par annulation des actions auto-détenues.
- Délégation de compétence donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, pour un montant maximum de 250 millions d'euros.
- Autorisation donnée pour 38 mois au Conseil d'Administration de consentir au bénéfice des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux des options de souscription d'actions ou d'achat d'actions emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des actions à émettre à raison de l'exercice des options de souscription.
- Autorisation donnée pour 38 mois au Conseil d'Administration de procéder à des attributions d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux du Groupe ou de certains d'entre eux emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription des actions à émettre.
- Modifications des articles 12 (Organisation et direction du Conseil d'Administration) et 13 (Direction Générale) des statuts de la Société relatifs à la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.
- Délégation de compétence donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue de procéder à des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe.
- Délégation de compétence donnée pour 18 mois au Conseil d'Administration en vue de procéder à des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées à une catégorie de bénéficiaires.
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'émettre par offre au public des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires avec faculté de droit de priorité pour un montant maximum de 100 millions d'euros en nominal.
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'émettre, par voie de placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs, des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, pour un montant maximum de 100 millions d'euros en nominal.
- Autorisation donnée pour 26 mois au Conseil d'Administration en vue d'augmenter, en cas de demandes excédentaires, le montant des émissions de titres de capital ou valeurs mobilières sans droit préférentiel de souscription.

A caractère ordinaire

- Pouvoirs en vue des formalités.

CONTACTS

Direction de la Communication

Caroline Philips
+33 (0)1 40 62 50 84
Aurélie Wayser-Langevin
+33 (0)1 40 62 56 19

Relations Investisseurs

Aude Rodriguez
+33 (0)1 40 62 57 08
Erin Sarret
+33 (0)1 40 62 57 37

Service actionnaires

Patrick Renard
+33 (0)1 40 62 51 86
Romain Boizette
+33 (0)1 40 62 53 61

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2016 :

Mardi 26 avril 2016

Assemblée Générale Mixte :

Jeudi 12 mai 2016

Date de détachement du coupon* :

Lundi 23 mai 2016

Mise en paiement du dividende* :

Mercredi 25 mai 2016

* sous réserve des approbations nécessaires par la prochaine
Assemblée Générale des actionnaires

Leader mondial des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé, Air Liquide est présent dans 80 pays avec plus de 50 000 collaborateurs et sert plus de 2 millions de clients et de patients. Oxygène, azote et hydrogène sont au cœur du métier du Groupe depuis sa création en 1902. L'ambition d'Air Liquide est d'être le leader dans son industrie, en étant performant sur le long terme et en agissant de façon responsable.

Pour Air Liquide, ce sont les idées qui créent de la valeur sur le long terme. L'engagement et l'inventivité permanente des collaborateurs du Groupe sont au cœur de son développement.

Air Liquide anticipe les enjeux majeurs de ses marchés, investit à l'échelle locale et mondiale et propose des solutions de haute qualité à ses clients, ses patients, et à la communauté scientifique.

Le Groupe s'appuie sur sa compétitivité opérationnelle, ses investissements ciblés dans les marchés en croissance et l'innovation pour réaliser une croissance rentable dans la durée.

Le chiffre d'affaires d'Air Liquide s'est élevé à 16,4 milliards d'euros en 2015. Ses solutions pour protéger la vie et l'environnement représentent plus de 40 % de ses ventes. Air Liquide est coté à la Bourse Euronext Paris (compartiment A) et est membre des indices CAC 40 et Dow Jones Euro Stoxx 50.